

PERSPECTIVES SUR LE CICR



Perspectives d'un détenu de Guantanamo*

Sami El Haj

Sami El Haj travaillait comme photographe pour la chaîne Al-Jazira lorsqu'il a été arrêté. Il a passé six ans à Guantanamo, avant d'être libéré en 2008. Il est actuellement chef du département des libertés publiques et des droits de l'homme au sein du groupe Al-Jazira.

.....

Mon histoire avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a rien d'exceptionnel. Elle reflète plus ou moins la situation de tous ceux qui ont croupi ou crouissent encore dans les tréfonds de Guantanamo ou d'une autre sombre prison en toute injustice. En racontant mon histoire, en précisant certaines notions et en formulant quelques propositions, j'espère cependant contribuer à améliorer les services humanitaires du CICR et les relations de l'institution avec les détenus.

La longue tradition de cette institution et les activités qu'elle mène pour soulager les souffrances des victimes de la guerre, de la torture et de la détention, sont suffisamment connues pour que je ne les présente pas. Mais pour moi, le CICR est né le jour où mon histoire avec lui a commencé. Ce jour-là, c'est celui où j'ai fait connaissance avec lui et lui avec moi ; celui où je l'ai accepté après l'avoir rejeté pendant longtemps parce que je ne savais pas ce qu'il faisait ni comment il travaillait ; celui où je me suis familiarisé avec son système de valeurs que je ne comprenais pas auparavant.

Mon histoire commence avec une feuille blanche que m'a tendue l'enquêteur américain à Bagram en janvier 2002, me demandant d'écrire une lettre à ma famille et d'indiquer son adresse. Je me suis méfié, parce que je pensais que cette demande était liée à l'enquête. Les autres détenus et moi nous sommes montrés tout aussi méfiants lorsque nous avons rencontré le CICR pour la deuxième fois cette année-

* La version anglaise de cet article est parue dans *International Review of the Red Cross*, Vol. 94, N° 888, Hiver 2012.

là, à la prison de Kandahar, où les délégués de l'institution nous ont demandé de leur décrire comment nous avons été arrêtés et transférés à la prison. Ma première impression positive est venue peu avant l'*Aïd Al-Adha* (la fête du sacrifice), lorsque le CICR nous a donné des exemplaires du Coran qu'il avait amenés à la prison de Kandahar. Il nous a aussi apporté des plats à base de mouton, pour la préparation desquels les animaux avaient été tués conformément au rituel du sacrifice, ce qui nous a beaucoup impressionnés. Quelqu'un s'était souvenu de nous pendant l'*Aïd Al-Adha* et avait essayé, dans une certaine mesure, de compenser notre privation en cette grande occasion.

J'ai reçu la première lettre de ma famille par l'intermédiaire du Croissant-Rouge du Qatar, en septembre 2002. Elle renfermait une photographie de mon jeune fils Muhammad, que j'avais quitté alors qu'il était âgé d'à peine un an et faisait ses premiers pas hésitants. Ce que j'ai ressenti alors est indescriptible : c'était un étrange mélange de réconfort et de tristesse ; les larmes me sont immédiatement montées aux yeux. Tous les détenus des cellules voisines se sont mis à pleurer, pensant que quelque chose de grave était arrivé à ma famille. Cela a continué pendant près d'une heure. J'étais incapable de leur expliquer la situation ou même de lire la lettre. Le seul fait d'avoir reçu ce courrier, accompagné de cette photo, a eu un impact considérable et pas seulement sur moi.

Après ce premier courrier, j'ai pu échanger des lettres avec ma famille régulièrement par l'intermédiaire du CICR. Ma confiance dans l'institution et son rôle s'est encore renforcée à l'arrivée du premier délégué arabe. Il était originaire du Maghreb et nous avons eu encore davantage confiance en lui lorsque nous avons découvert qu'il pouvait réciter le Coran par cœur. Si je mentionne ce détail, c'est parce que, de manière générale, les détenus pensaient qu'une organisation qui arborait une croix comme emblème était forcément à la botte de l'Occident. Le fait que ce délégué était un musulman qui avait mémorisé le Coran a permis de rectifier les préjugés que nous avions tous concernant cette institution avec laquelle nous n'avions jamais été en contact dans nos pays.

Plusieurs autres délégués arabes sont venus ensuite, ce qui a eu un effet très positif sur notre attitude à l'égard du CICR. Leur présence nous a permis de nous sentir à l'aise et d'avoir confiance en l'institution, car ils étaient arabes comme nous et nous pouvions communiquer plus facilement avec eux. Leurs expressions faciales nous étaient familières et nous sentions en eux une bienveillance et une sympathie qui nous semblaient plus authentiques du fait de notre proximité culturelle.

Par la suite, le CICR est venu avec des spécialistes et des médecins. Le fait de pouvoir accéder à des soins médicaux nous a apporté un sentiment de soulagement, encore renforcé par l'arrivée de juristes, qui ont répondu à nos questions. Le CICR a aussi permis la création d'une bibliothèque plus que bienvenue en fournissant plus de 10 000 livres, allant des principaux ouvrages de référence de l'Islam aux meilleurs romans policiers. Nous avons pu mettre à profit cette mine de connaissances pour organiser un programme de lecture entre le lever du soleil et les prières du soir. L'un de nous lisait un ouvrage et le résumait aux autres au cours des séances du soir. Nous faisons la lecture à ceux qui ne savaient pas lire et certains ont commencé à apprendre la langue arabe. Surtout, lire et exercer notre imagination nous a beaucoup

aidés à rester sains d'esprit. À cet égard, il faut souligner qu'un consultant de l'administration de la prison – arabe, cette fois-ci – nous a privés de ces livres en disant à l'administration qu'ils « formaient des théologiens ». À la suite de cette intervention, on nous a apporté les histoires de *Tintin et Milou* et des livres aux titres offensants comme *Un âne venant de l'Est*.

Par ailleurs, le CICR a amélioré encore ses contacts avec les personnes privées de liberté en leur offrant des moyens de communiquer avec leurs proches, notamment par Internet ou par téléphone.

Au regard des expériences que je viens d'évoquer, je vois plusieurs points négatifs auxquels le CICR aurait dû remédier dans ses contacts avec les détenus.

1. Les visites de délégués non arabes ont créé une barrière psychologique en raison des différences culturelles et linguistiques, ce qui a conduit à un manque de confiance de la part des détenus à l'égard du CICR.
2. Concernant l'emblème du CICR, il serait à l'évidence irréaliste de demander à l'institution de le changer pour établir la confiance avec les bénéficiaires de ses services humanitaires. Cependant, il serait très utile que l'institution s'emploie à éclaircir les choses en donnant une explication historique afin de dissiper les malentendus, en particulier chez certaines personnes de culture islamique qui n'ont vraisemblablement pas connaissance de la véritable origine de l'emblème de la croix rouge.

Conformément à son principe de confidentialité, le CICR ne rend pas publiques ses observations sur l'intérieur de Guantanamo. À première vue, cela semble légitime, compte tenu des services que le CICR parvient à offrir aux personnes détenues à Guantanamo. Toutefois, en tant qu'ancien détenu, je suggérerais au CICR de faire preuve de réserve plutôt que d'un silence absolu¹, car certains aspects pourraient et devraient être dénoncés clairement et ouvertement dans les médias. Je pense par exemple au refus de reconnaître aux internés de Guantanamo les privilèges octroyés par les Conventions de Genève, notamment le droit d'étudier et de recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin. Paradoxalement, nous avons parfois eu l'impression que c'était nous qui protégeons les délégués du CICR et non l'inverse. Leur silence les rendait faibles aux yeux de nos geôliers, alors que nous voulions qu'ils soient respectés en tant que personnes faisant autorité.

1 Note de l'éditeur : Le CICR se réserve la possibilité de dénoncer publiquement des violations spécifiques du droit international humanitaire, si les conditions suivantes sont réunies : (1) ces violations sont importantes et répétées ou susceptibles de répétition ; (2) les délégué(e)s ont été les témoins directs de ces violations, ou l'existence et l'ampleur de ces violations sont établies au moyen de sources sûres et vérifiables ; (3) les démarches bilatérales faites à titre confidentiel et, le cas échéant, les efforts de mobilisation humanitaire n'ont pas réussi à faire cesser les violations ; (4) une telle publicité est dans l'intérêt des personnes ou des populations atteintes ou menacées. Voir « Les démarches du Comité international de la Croix-Rouge en cas de violations du droit international humanitaire ou d'autres règles fondamentales qui protègent la personne humaine en situation de violence », dans *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Vol. 87, Sélection française 2005, p. 351-358.

Le CICR devrait donc établir un mécanisme efficace de coopération avec les médias internationaux, afin de faire la lumière sur toutes les violations portant atteinte à la dignité humaine. Bien qu'on ne puisse qu'applaudir la Croix-Rouge pour être parvenue à obtenir l'accès à Guantanamo à une époque où les personnalités de premier plan se font d'ardents défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme, et même des droits des animaux, il est devenu inacceptable de se taire sur l'existence même de Guantanamo et encore moins sur ce qu'il s'y passe.